

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

**MUPRAS  
RECEPTION 9**

**N° P19- 054035**

**7 8999**

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : **2094**

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

**CHAHYD Aïcha**

Date de naissance :

**04.01.1947**

Adresse :

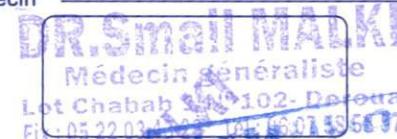
**HAY EL Masjid seur rue ouad Tansipt  
Nouasseur**

Tél. : **0668.50.37.00**

Total des frais engagés : ..... Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : **15/07/2010**

Nom et prénom du malade : **CHAHYD Aïcha**

Age : **74**

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

**Diabète**

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : **TERAIA**

Le : **18.07.1.21**

Signature de l'adhérent(e) :

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15.07 2021	Conseil/soign	GC		DR. S. H. G. Médecin généraliste et Chabab 1 N° 102- Deroua P. 05 22 03 43 28 Tel: 06 07 58 98 57

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DE DEROUA EL HAIK FOUAD PHARMACIEN Centre Commercial Deroua 46, Centre Commercial Deroua Tel: 0522 53 21 771 Fax: 0522 53 25 10	15/07/2021	2354,20

## ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

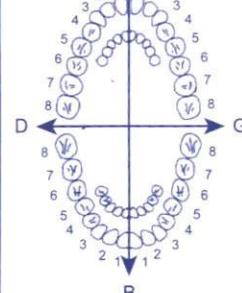
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	CCEFFICIENT DES TRAVAUX
MONTANTS DES SOINS				
DEBUT D'EXECUTION				
FIN D'EXECUTION				
CCEFFICIENT DES TRAVAUX				
MONTANTS DES SOINS				
DATE DU DEVIS				
DATE DE L'EXECUTION				

## O.D.F PROTHESES DENTAIRES

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	35533411	11433553
G		

[Création, remont, adjonction]  
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# ORDONNANCE

DR Smaïl MALKI  
Médecin Généraliste  
Lot Chahab 1 N° 102 - Deroua  
Fix: 0522 03 43 25 - Tel: 06 07 55 58 57

DR Smaïl MALKI

Le: 15.07.2021

CHAHYA Achu

437,00 DT

447,20 DT

789 12.

1408 x2

1 n.

874,00

159,77 x3

61 390,00 R 5 Suros Sum 10  
2354,20 Bi fied 1/mt  
920 x 21,5 cm

PHARMACIE DEROUA  
EL HAÏK FOUAD  
PHARMACIEN

46, Centre Commercial Deroua  
Tel: 0522 52 21 77 / Fax: 0522 52 25 10

DR Smaïl MALKI  
Médecin Généraliste  
Lot Chahab 1 N° 102 - Deroua  
Fix: 0522 03 43 25 - Tel: 06 07 55 58 57

Distribué par MSD MAROC.  
AMM N° : 268/19/DMP/21/NRQ.  
PPV: 437,00 DH.

LOT : 201798  
PER : 05-2023  
PPV : 140,00 DH

Distribué par MSD MAROC.  
AMM N° : 268/19/DMP/21/NRQ.  
PPV: 437,00 DH.

LOT : 201160  
PER : 04-2023  
PPV : 140,00 DH

Distribué par MSD MAROC.  
AMM N° : 268/19/DMP/21/NRQ.  
PPV: 437,00 DH.

PPV : 87DH40  
PER : 02/24  
LOT : K342-3

44,70

38,70

Lot n°:

EXP:

PPV: 157 DH 80

Lot n°:

EXP:

PPV: 157 DH 80

Lot n°:

EXP:

PPV: 157 DH 80

